

SAISON SPORTIVE 2021

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Le Comité Départemental vous prie de trouver en annexe les formalités relatives à la confection des licences pour 2021 ainsi que la procédure de mutation.

Depuis 2019, sur les nouvelles licences et les licences des mutations, la photo est imprimée sur le support d'où la nécessité de fournir **des photos d'identité aux normes**.

Les certificats médicaux d'une validité de 3 ans ont été enregistrés avec la date d'établissement notée par le médecin (le licencié devra le garder ensuite sur lui pendant 3 ans tant qu'il ne sera pas renouvelé).

Les différentes catégories de joueurs sont distinguées par une pastille de couleur, accolée à la licence correspondant à leur catégorie (toutes les autres indications figurant sur la licence ou dans la puce).

Les mutations seront enregistrées par les clubs *sauf les mutations inter-comités et internationales qui se feront à la Maison des Sports, 4 rue Jean Mentelin à Strasbourg Koenigshoffen, car elles devront être approuvées et signées par le CD67.*

Permanence pour mutations et établissements des licences :

Des permanences de mutations et de dépôt de demande de licences seront organisées à la Maison des Sports **les mercredis et vendredis de 13h à 17h00 à compter du mercredi 2 décembre 2020 jusqu'au vendredi 26 février 2021, excepté les jours fériés et uniquement sur RDV par mail secretariat@petanquecd67.com ou téléphone au 06 12 40 61 86**

Important : Depuis 2018 les mutations ont lieu toute l'année tant que le demandeur n'aura pas renouvelé sa licence.

Le Comité Directeur vous demande de bien vouloir respecter ces directives et de n'utiliser que les documents de la saison afin de pouvoir renouveler toutes les licences de façon optimale et dans un délai correct. C'est pourquoi **seules les demandes faites sur les documents officiels seront admises (aucun document refait par le club ne sera accepté).**

Suite à la crise du Covid19 et aux directives sanitaires exigées par la Maison des Sports, les demandes de licences seront obligatoirement prises sur rendez-vous, par mail ou téléphone, au niveau du Secrétariat Administratif, aux dates des permanences ou par courrier (aux risques et périls du club) ; aucune demande en dehors de ces modalités ne sera acceptée.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et vous remerciant par avance de votre collaboration, recevez Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos meilleures salutations sportives.

Le Président du Comité Départemental M. Jean Marie COLANTUONO